



Enseignants du 1^{er} degré
**N'OUBLIEZ PAS DE RESPECTER
LE DROIT D'AUTEUR**
lorsque vous **photocopiez**
des extraits de publications

Le contrat signé entre le ministère de l'Éducation nationale (MEN), le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) et la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) vous autorise à remettre à vos élèves des photocopies d'extraits de livres, de revues ou de partitions musicales dans le respect du droit d'auteur.

En contrepartie de cette autorisation, il vous revient de :

Respecter certaines conditions et limites (présentées au verso) ;

Participer à une enquête sur les copies de publications protégées lorsque votre école est retenue par le ministère.

Le ministère, pour sa part, verse annuellement des droits de copie au CFC qui les redistribue ensuite aux auteurs et aux éditeurs des œuvres photocopiées, identifiées grâce aux enquêtes.

Dans quelles **CONDITIONS ET LIMITES** pouvez-vous photocopier des œuvres ?

Les références des œuvres que vous reproduisez doivent figurer sur les photocopies (titre, auteur, éditeur).

Seuls des extraits de publications peuvent être copiés, la copie intégrale d'une œuvre est par conséquent interdite.

Les parties d'œuvres que vous copiez ne doivent pas excéder, par acte de reproduction :

■ 10 % d'un livre ou d'une partition de musique

■ 30 % d'un numéro d'une revue ou d'un journal

dans la limite de 80 pages* de copies par élève et par an

Toutefois, le ministère recommande de limiter la diffusion de copies à 40 pages par élève en élémentaire, afin de privilégier le recours aux œuvres originales, en particulier les manuels scolaires.

** On entend par page de copie, un format A4 (21 x 29,7 cm). Celle-ci peut comporter la reproduction d'un ou plusieurs documents protégés (ex. : 2 pages d'un livre de poche, montage de plusieurs extraits de publications).*



CFC – CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE
BP 69 – 75261 Paris Cédex 06 – Tél. : 01 44 07 57 32 – Fax : 01 44 07 10 54
www.cfcopies.com

Crédits : Daily News © Fotoflash / Fotolia Oct. 2014 - ENS 3 Fiche ens WEB